

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE L'HERAULT****ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER****COMMUNE DE MARSEILLAN****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 19 juillet 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. PEREZ - B. DANIS - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGAON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - D. CUPOLI par B. DANIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

**Absents** : JD. POUSSIER - JF. MARY - A. CHOUKROUN

**8. Approbation des plans de réception du traitement des déchets des ports de Marseillan (Annexes 5a & b)**

Dans le cadre de l'obtention du label Pavillon bleu pour les ports de Marseillan-Plage et Marseillan-Ville, il convient de valider les plans de réception du traitement des déchets des deux ports de la commune mis en annexe de la présente délibération.

Ces plans sont pour chaque port le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers dans chaque port. Ils sont invités à en prendre connaissance en capitainerie.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** la mise en place des plans de réception du traitement des déchets pour les ports de Marseillan-Ville et Marseillan-Plage.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé du conseiller

**DELIBERE****A L'UNANIMITE**

**Approuve** la mise en place des plans de réception du traitement des déchets pour les ports de Marseillan-Ville et Marseillan-Plage.

**Et ont, les membres présents, signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

